



A qui appartient un chemin agricole

Par **Fzeus**, le **19/05/2013** à **11:59**

Suite a decision du TGI de 1990, qui est la suivante: servitude conventionnelle: l'affaire est la suivante un des propriétaires de ma maison actuelle avait construit un garage sur l'extrémité de leur parcelle or celui ci empêchait d'exercer le droit de passage pour accéder à une parcelle agricole. Il a donc été demandé a l'ancien propriétaire l'arret de la construction pour cause d'enclave. Ce chemin en son debut est sur le terrain de mon voisin puis passe sur ma propriété et fini sur le terrain de mon autre voisin afin de donner l'accès à cett parcelle agricole. Quelles sont les droits de chacun car mon voisin m'interdit de faire demi tour en bout afin d'entrer sur ma propriété? Le chemin dessert mon entree de maison etle début de celui-ci est sur son terrain puis sur le mien puis sur celui d'un autre? ... Que faire qui a raison sachant qu'il m'interdisent l'accès unique de mamaison me demande d'ouvrir le mur l'entourage de ma maison qui est sur la route mais en plein milieu de ce mur (4 mètres)j'ai une borne à incendie

Par **trichat**, le **19/05/2013** à **16:40**

Bonjour,rnrnSi la décision prise par le TGI a été de considérer qu'à ce chemin était attachée une servitude conventionnelle (que dit-elle?), cette dernière doit bénéficier à tout usager desservi par ledit chemin, d'autant qu'il sert au désenclavement d'une parcelle agricole. Et a priori, rien ne vous empêche d'emprunter ce chemin, y compris pour effectuer un demi-tour.rnrnMais il convient de relire attentivement la décision du TGI pour connaître avec certitude les droits et obligations de chaque propriétaire.rnrnCordialement.

